

PUBLICATION LE 23 janvier 2019

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :
Marchés Online

AVIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

M. Pierre GONZALVEZ - Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

service de la commande publique

rue Carnot

BP 50038 - 84800 Isle sur la Sorgue

Tél : 04 90 38 79 72

**W Correspondre avec l'Acheteur**

L'avis implique un marché public.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet	Fourniture de fruits exotiques et d'agrumes
Référence	MP19-03
Type de marché	Fournitures
Mode	Procédure adaptée
Code NUTS	FRL06
Durée	22 mois
DESCRIPTION	<p>La commune n'a pas souhaité reconduire le lot 8 du marché initial AO16-01 « Fourniture de denrées alimentaires » et comme le lui permet l'article 14 du CCAP, a informé en date du 8 octobre 2018 le titulaire par un courrier avec RAR de sa décision.</p> <p>La commune se fournit en fruits et légumes frais non issus de l'agriculture biologique via la centrale d'achat Agri local 84.</p> <p>Pour la partie fruits exotiques et agrumes, elle sera exécutée conformément au présent marché.</p> <p>Conformément à l'article 22 du décret, la commune peut lancer ce marché sous la forme d'un petit lot : le montant du marché initial alloti AO16-01 « Fourniture de denrées alimentaires » est de 544 907,40 € HT. La valeur maximum estimée du besoin du présent marché et de 15 000 € HT/an</p> <p>Elle représente sur la durée totale du marché 5,50 % de la valeur totale du marché initial.</p>
Code CPV principal	03222100 - Fruits et fruits à coque tropicaux
Forme	Prestation divisée en lots : Non Les variantes sont refusées
Quantité ou étendue	Le présent marché est un accord cadre à bons de commande avec un montant minimum et montant maximum pour des fournitures passées en application des articles 22, 27, 78 et 80 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Les bons de commande seront émis au fur et à mesure des besoins par le service restauration scolaire.

Montant Minimum 3 000 € HT/an
Montant Maximum 15 000 € HT/an

Valeur estimée hors TVA : entre 3 000,00 € et 15 000,00 €

Conditions relatives au contrat

Cautionnement Budget principal

Financement Le règlement des comptes s'effectue selon les règles de la comptabilité publique et dans les conditions prévues aux articles 11 et 12 du CCAG FCS.
La facturation en ligne sera utilisée. Les factures pourront être transmises de façon dématérialisée, via le portail Chorus Pro, à la Direction des Finances de la Ville.

Forme juridique L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. Dans le cas où l'opérateur est un groupement momentané d'entreprises, aucune forme particulière n'est imposée.
Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.
La composition du groupement ne peut être modifiée une fois les candidatures et les offres remises à l'exception des cas prévus aux articles 45 IV du décret et 50 de l'ordonnance.
En cas de cotraitance, les opérateurs économiques répondent en commun sur l'ensemble du marché.
En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur un compte unique, géré par le mandataire du groupement, sauf si le marché prévoit une répartition des paiements entre les membres du groupement et indique les modalités de cette répartition.
Les candidats peuvent présenter pour un même marché plusieurs offres en agissant à la fois :
- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements (à condition de ne pas être désigné comme mandataire),
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat
:

Le candidat devra produire un certificat d'absence d'OGM (Le candidat peut utiliser l'annexe 3 du RC) .

Marché réservé : Non

Critères d'attribution Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Prix : 40 points

Qualité des produits : 30 points

- La fraîcheur des produits, 10 points

- Le conditionnement, l'emballage (respect de la norme OCM unique), 10 points

- La traçabilité des produits, 10 points

Qualité du service : 20 points

- Les moyens techniques et /ou humains mis à disposition de la commune par le candidat pour la passation des commandes (site internet avec accès confidentiel, plateforme téléphonique, commercial attiré, autres ...) et

moyens dont il dispose pour assurer la livraison des marchandises à la commune, 10 points
- Les mesures d'hygiène mise en oeuvre par l'entreprise pour l'entretien des équipements et des véhicules et des mesures d'auto-contrôle, 10 points
Démarches Environnementales pour le recyclage des déchets des denrées alimentaires, des emballages et du conditionnement : 10 points

Renseignements**Correspondre avec l'Acheteur****Documents**

- **Règlement de consultation**
- **Dossier de Consultation des Entreprises**

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :
Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 18/02/19 à 12h00
Documents payants : Non

Offres

Remise des offres le **18/02/19 à 12h00** au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : **120 jours** , à compter de la date limite de réception des offres.
Modalités d'ouverture des offres :
Date : le 18/02/19 à 14h00
Lieu : L'ISLE SUR LA SORGUE

Dépôt

- **Déposer un Pli dématérialisé**

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

La communication avec les candidats pendant la durée de la consultation se fera exclusivement de manière électronique via le profil d'acheteur :
<http://www.marches-publics.info>
Modifications de détail au dossier de consultation : 6 jours avant la DLRO;
Le dossier de consultation des entreprises n'est expédié ni par courriel, ni par courrier postal.

Les candidats ont la possibilité de télécharger le dossier sur le site
<http://www.marches-publics.info>.

LANGUE DE LA PROCEDURE : français

PIECES DE CANDIDATURE

Une lettre de candidature avec identification du candidat ou formulaire DC1 dûment complétée,

La déclaration du candidat ou formulaire DC2 dûment complétée,

La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire,

Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat est en règle au regard des articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires faisant l'objet du marché public,

Références professionnelles : présentation d'une liste des principales prestations analogues réalisées au cours des trois dernières années,

Moyens matériels : déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrat de même

nature,

Moyens humains : déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,

OGM : le candidat devra produire un certificat d'absence d'OGM (Le candidat peut utiliser l'annexe3 du RC.

L'acheteur accepte la présentation de candidature sous forme de DUME conformément à l'article 49 du décret relatif aux marchés publics

SELECTION DES CANDIDATURES : Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites indiquées dans l'avis de publicité et sur la page de garde du règlement de la consultation.

RATTRAPAGE DES CANDIDATURES : L'acheteur pourra faire application des dispositions de l'article 55 I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics:Il pourra demander à tous les candidats concernés de compléter leur(s) dossier(s) dans un délai approprié et identique pour tous.

PIECES DE L'OFFRE

Un acte d'engagement (AE) et ses annexes dûment complétées (Modèle joint)

Un Bordereau de Prix Unitaires (BPU) (annexe 3 à l'acte d'engagement)

Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) (annexe 4 à l'acte d'engagement) non contractuel

Le mémoire technique modèle minimum joint au DCE à compléter obligatoirement par le candidat.

RECEVABILITE DES PIECES DE L'OFFRE : Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables sont éliminées. Toutefois, la personne publique se réserve la possibilité de demander ou non aux soumissionnaires de régulariser leurs offres irrégulières, ou inacceptables en application de l'article 59 du décret 2016-360.

CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les réponses des candidats doivent parvenir à destination avant les date et heure limites indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence et sur la page de garde du présent Règlement de la Consultation.

Les réponses aux consultations se font impérativement par voie électronique sur le site <http://www.marches-publics.info>

Copie de sauvegarde : Selon l'Article 41 III du décret 2016-360 :

« V. - Les candidats qui présentent leurs documents par voie électronique peuvent adresser au pouvoir adjudicateur, sur support papier ou support physique électronique, une copie de sauvegarde de ces documents

La signature électronique des pièces de l'offre n'est pas exigée.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : En application de l'article 39 du décret, les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation sont envoyés aux candidats 6 jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres,

Les candidats sont invités à poser toute question nécessaire à l'établissement de leur offre par l'intermédiaire de la plate-forme de dématérialisation à l'adresse suivante :

<http://www.marches-publics.info>

NEGOCIATION : Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats les mieux classées à l'issue d'une première analyse. Le pouvoir adjudicateur pourra recourir à la négociation. Il se réserve néanmoins la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociations.

Fonds	Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non
Recours	<p>Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nîmes 16 avenue Feuchères CS 88010 30941 Nîmes Cedex 09 Tél : 04 66 27 37 00 - Fax : 04 66 36 27 86 <u>greffe.ta-nimes@juradm.fr</u></p> <p>Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : L'introduction des recours se fait en application du décret 2009-1456 du 27 novembre 2009 relatif aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique et en référence aux articles du code de justice administrative :</p> <p>Référé pré contractuel : à introduire dès la connaissance de l'attributaire du marché et avant la signature du marché Référé suspension : à introduire avant la signature du marché Référé contractuel : au plus tard le 31ème jour suivant la date de publication de l'avis d'attribution Recours de pleine juridiction (Arrêt Tarn et Garonne) : à introduire 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées (parution de l'avis d'attribution du marché) Recours en excès de pouvoir : à introduire 2 mois à compter de la date de notification de la décision ou de l'acte attaqué</p> <p>Envoi le 23/01/19 à la publication</p>